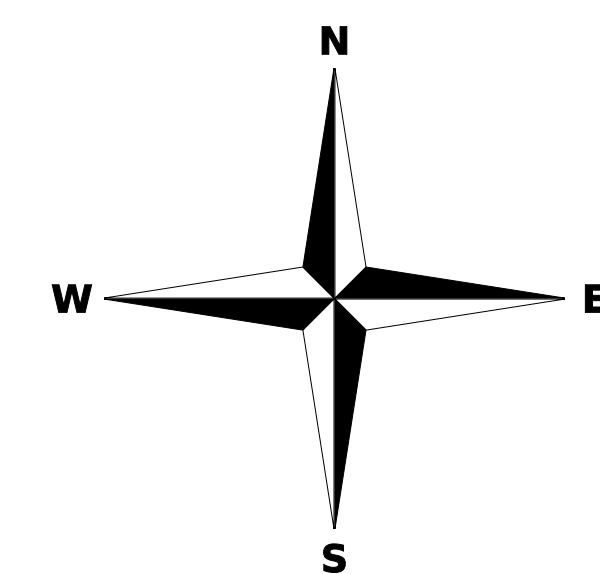




DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de Valros

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique - Commune

Arrêté le :

Approuvé le :

Version : Juillet 2019

Echelle : 1/4000

Réalisé par :

N° Affaire : UPSE 19197

altereo

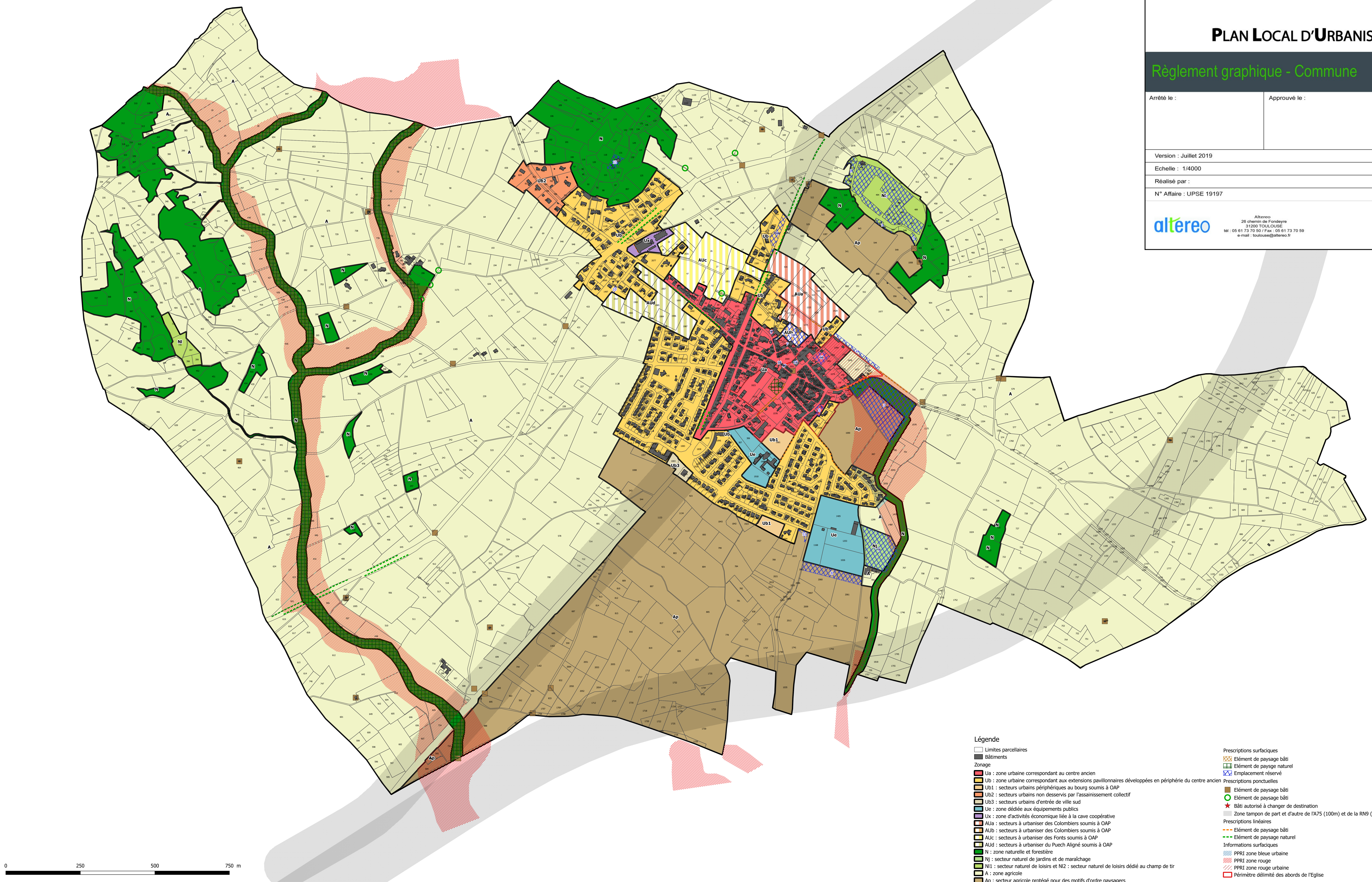
Altereo

28 chemin de Fondéyre

31200 TOULOUSE

tél : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59

e mail : toulouse@altereo.fr



Légende

Limites parcellaires

Bâtiments

Zonage

Ua : zone urbaine correspondant au centre ancien

Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires développées en périphérie du centre ancien

Ub1 : secteurs urbains périphériques au bourg soumis à OAP

Ub2 : secteurs urbains non desservis par l'assainissement collectif

Ub3 : secteurs urbains d'entrée de ville sud

Ue : zone dédiée aux équipements publics

Ux : zone d'activités économique liée à la cave coopérative

AUa : secteurs à urbaniser des Colombers soumis à OAP

AUd : secteurs à urbaniser des Colombers soumis à OAP

AUC : secteurs à urbaniser des Fontis soumis à OAP

ALId : secteurs à urbaniser du Puech Aligné soumis à OAP

N : zone naturelle et forestière

Nj : secteur naturel de jardins et de maraîchage

Nl1 : secteur naturel de loisirs et Nl2 : secteur naturel de loisirs dédié au champ de tir

A : zone agricole

Ap : secteur agricole protégé pour des motifs d'ordre paysagers

Préscriptions surfaciques

Elément de paysage bâti

Elément de paysage naturel

Emplacement réservé

Préscriptions ponctuelles

Elément de paysage bâti

Elément de paysage bâti

Bâti autorisé à changer de destination

Zone tampon de part et d'autre de l'A75 (100m) et de la RN9 (75m)

Préscriptions linéaires

Elément de paysage bâti

Elément de paysage naturel

Informations surfaciques

PPRI zone bleue urbaine

PPRI zone rouge

PPRI zone rouge urbaine

Périmètre délimité des abords de l'Eglise